



TG/162/4 Rev.

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

AIL

(Allium sativum L.)

**GENÈVE
2001, 2022**

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

* * * * *



TG/162/4 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 2001-04-04 + 2022-10-25

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

AIL

(Allium sativum L.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs	3
II. Matériel requis	3
III. Conduite de l'examen	3
IV. Méthodes et observations	4
V. Groupement des variétés	5
VI. Caractères et symboles	5
VII. Tableau des caractères	6
VIII. Explications du tableau des caractères	13
IX. Littérature	17
X. Questionnaire technique	18

I. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de l'*Allium sativum* L.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de semences nécessaire pour l'examen de la variété, de leur qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies.

2. Le matériel doit être fourni sous forme de semences dans le cas de variétés reproduites par voie sexuée ou de bulbes dans le cas de variétés multipliées par voie végétative.

3. La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

Variétés reproduites par voie sexuée : 15 000 graines, ou
Variétés multipliées par voie végétative : 60 bulbes dans le cas de.

4. Dans le cas des semences, celles-ci doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente.

5. Dans le cas des bulbes, le matériel végétal doit au moins satisfaire aux conditions minimales exigées en ce qui concerne la faculté de levée, la teneur en eau et la pureté pour la commercialisation du matériel végétal dans le pays dans lequel la demande est faite. Il doit être dans de bonnes conditions sanitaires et ne pas être atteint de virus, notamment le virus de la striure du poireau et le virus de la bigarrure de l'oignon.

6. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale d'examen est en règle générale de deux cycles indépendants de végétation.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Dans le cas de variétés reproduites par voie sexuée, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 200 plantes au moins, réparties en deux ou plusieurs répétitions. Dans le cas de variétés

multipliées par voie végétative, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 100 arbres au moins, réparties en deux ou plusieurs répétitions. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations visuelle et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Compte tenu de l'effet qu'exercent les conditions de stockage des bulbes sur l'expression des caractères, la détermination des caractères distinctifs de chaque variété devrait être faite uniquement sur la base de matériels ayant été multipliés et stockés dans les mêmes conditions de température et d'humidité (par exemple entre 15 °C et 18 °C).

5. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Sauf indication contraire, dans le cas de variétés reproduites par voie sexuée, toutes les observations sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 60 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 60 plantes. Dans le cas des variétés multipliées par voie végétative, toutes les observations sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 30 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 30 plantes.

2. L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

3. L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations relatives aux variétés hybrides qui figurent dans l'Introduction générale.

4. Pour l'évaluation de l'homogénéité de variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 100 plantes, trois plantes hors type sont tolérées.

5. Toutes les observations sur la feuille, le feuillage et la tige florale doivent être faites avant la chute du feuillage.

6. Toutes les observations sur les bulbes doivent être faites sur des bulbes récoltés durant l'essai.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Pseudotige : tige florifère (caractère 10);
- b) Caïeu : couleur de la tunique (caractère 29);
- c) Époque de maturité de récolte (caractère 33);
- d) Levée de dormance des caïeux dans le bulbe (caractère 34).

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères avec leurs différents niveaux d'expression.

2. En regard des différents niveaux d'expression des caractères figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.

3. Légende :

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. Foliage: density (*)	Feuillage: densité	Laub: Dichte	Follaje: densidad		
loose	lâche	locker	laxo	Ramses	3
medium	moyen	mittel	medio	Printanor	5
dense	dense	dicht	denso	Germidour	7
2. Foliage: attitude (*) (+)	Feuillage: port	Laub: Haltung	Follaje: porte		
erect	dressé	aufrecht	erecto	Jolimont	1
erect to semi-erect	dressé à demi-dressé	aufrecht bis halbaufrecht	erecto a semierecto	Printanor	2
semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Jardinor	3
3. Leaf: green color (*)	Feuille: couleur verte	Blatt: Grünfärbung	Hoja: color verde		
light	claire	hell	claro		3
medium	moyenne	mittel	medio	Messidrome	5
dark	foncée	dunkel	oscuro	Germidour	7
4. Leaf: waxiness	Feuille: pruine	Blatt: Wachsschicht	Hoja: cerosidad		
absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil		1
weak	faible	gering	débil	Sprint	3
medium	moyenne	mittel	media	Messidrome	5
strong	forte	stark	fuerte	Germidour, Moratop	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Gayant, Printanor	9
5. Leaf: length (*) (longest leaf)	Feuille: longueur (feuille la plus longue)	Blatt: Länge (längstes Blatt)	Hoja: longitud (hoja más larga)		
short	courte	kurz	corta	Jardinor	3
medium	moyenne	mittel	media	Moraluz, Morasur	5
long	longue	lang	larga	Sultop	7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. Leaf: width (* (as for 5))	Feuille: largeur (comme pour 5)	Blatt: Breite (wie unter 5)	Hoja: anchura (como para 5)		
narrow	étroite	schmal	estrecha	Ramses	3
medium	moyenne	mittel	media	Printanor	5
broad	large	breit	ancha	Germidour	7
7. Leaf: shape in cross (* section)	Feuille: forme en section transversale	Blatt: Form im Querschnitt	Hoja: forma de la sección transversal		
strongly concave	fortement concave	stark konkav	fuertemente cóncava		1
slightly concave	légèrement concave	leicht konkav	ligeramente cóncava	Ramses	2
flat	plane	flach	plana	Germidour	3
8. Pseudostem: intensity (* of anthocyanin coloration at base)	Pseudotige: intensité de la pigmentation anthocyanique à la base	Pseudostamm: Intensität der Anthocyanfärbung an der Basis	Pseudotallo: intensidad de la pigmentación antociánica en la base		
absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Printanor	1
weak	faible	gering	débil	Messidrome	3
medium	moyenne	mittel	media		5
strong	forte	stark	fuerte	Germidour	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
9. Pseudostem: width of (* the base)	Pseudotige: largeur de la base	Pseudostamm: Breite der Basis	Pseudotallo: anchura de la base		
narrow	étroite	schmal	estrecha	Ramses	3
medium	moyenne	mittel	media	Printanor	5
broad	large	breit	ancha	Germidour	7
10. Pseudostem: flowering (* stem)	Pseudotige: tige florifère	Pseudostamm: Blütenstandstiel	Pseudotallo: tallo floral		
absent	absente	fehlend	ausente	Germidour	1
present	présente	vorhanden	presente	Rose de Lautrec	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
11. Flowering stem: (* curvature (+)	Tige florale: courbure	Blütenstandstiel: Krümmung	Tallo floral: curvatura		
absent	absente	fehlend	ausente	Morasur, Sultop	1
present	présente	vorhanden	presente	Iberose	9
12. Flowering stem: (* length (+)	Tige florale: longueur	Blütenstandstiel: Länge	Tallo floral: longitud		
short	courte	kurz	corto	Rose de Lautrec	3
medium	moyenne	mittel	medio	Morasol	5
long	longue	lang	largo	Sultop	7
13. Flowering stem: (* bulblets (+)	Tige florale: bulbilles	Blütenstandstiel: Bulbillen	Tallo floral: bulbillos		
absent	absentes	fehlend	ausentes	Rose de Lautrec	1
present	présentes	vorhanden	presentes	Germidour	9
14. Bulb: size (*)	Bulbe: taille	Zwiebel: Größe	Bulbo: tamaño		
small	petite	klein	pequeño	Fructidor	3
medium	moyenne	mittel	mediano	Printanor	5
large	grande	groß	grande	Messidrome	7
15. Bulb: shape in (* longitudinal section (+)	Bulbe: forme en section longitudinale	Zwiebel: Form im Längsschnitt	Bulbo: forma en sección longitudinal		
transverse narrow elliptic	elliptique étroite transverse	quer schmal elliptisch	elíptica estrecha transversal	Sprint	1
transverse broad elliptic	elliptique large transverse	quer breit elliptisch	elíptica ancha transversal	Germidour	2
circular	arrondie	kreisförmig	circular	De Roumanie	3
16. Bulb: shape in cross section	Bulbe: forme en section transversale	Zwiebel: Form im Querschnitt	Bulbo: forma en sección transversal		
elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Fructidor	1
circular	arrondie	kreisförmig	circular	Sprint	2

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
17. Bulb: position of cloves at tip of bulb (+)	Bulbe: position des caïeux à l'extrémité supérieure du bulbe	Zwiebel: Position der Zehen an der Spitze der Zwiebel	Bulbo: posición de los dientes en el extremo del bulbo		
inserted	insérée	im Hals	insertos	Sprint	1
at same level	au même niveau	am Halsbeginn	al mismo nivel	Corail	2
exerted	extérieure	unterhalb des Halses	exertos	Germidour	3
18. Bulb: position of root disc (*)	Bulbe: position du plateau racinaire	Zwiebel: Position der Wurzelscheibe	Bulbo: posición del disco radicular		
depressed	déprimée	eingesenkt	deprimido	Germidour	1
flat	plane	flach	plano	Rose de Lautrec	2
raised	en saillie	vorgewölbt	protuberante		3
19. Bulb: shape of base (*) (+)	Bulbe: forme de la base	Zwiebel: Form der Basis	Bulbo: forma de la base		
recessed	déprimée	eingebuchtet	deprimida	Germidour, Ramses	1
flat	plate	flach	plana	Printanor	2
rounded	arrondie	abgerundet	redonda	de Roumanie	3
20. Bulb: compactness of cloves	Bulbe: compacité des caïeux	Zwiebel: Dichte der Zehen	Bulbo: compacidad de los dientes		
loose	faible	locker	laxo	Sprint	3
medium	moyenne	mittel	medio	Germidour	5
compact	forte	dicht	compacto	Printanor	7
21. Bulb: ground color of dry external scales (*)	Bulbe: couleur de fond des tuniques externes sèches	Zwiebel: Grundfarbe der trockenen Außenschalen	Bulbo: color de fondo de las catáfilas externas		
white	blanche	weiß	blanco	Printanor, Ramses	1
yellowish white	blanc jaunâtre	gelblichweiß	blanco amarillento	Vigor Max, Vigor Supreme	2
reddish white	blanc rougeâtre	rötlichweiß	blanco rojizo	Germidour	3

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
22. Bulb: anthocyanin stripes on dry external scales (*)	Bulbe: striures anthocyaniques sur les tuniques externes sèches	Zwiebel: Anthocyanstreifen auf den trockenen Außenschalen	Bulbo: estrías antociánicas en las catáfilas externas		
absent	absentes	fehlend	ausentes	Printanor, Ramses	1
present	présentes	vorhanden	presentes	Germidour, Sprint	9
23. Bulb: skin adherence of dry external scales	Bulbe: adhérence des tuniques externes sèches	Zwiebel: Anhaften der trockenen Außenschalen	Bulbo: adherencia de las catáfilas externas		
weak	faible	gering	débil	Sprint	3
medium	moyenne	mittel	media	Messidrome	5
strong	forte	stark	fuerte	Printanor, Gayant	7
24. Bulb: thickness of dry external scales	Bulbe: épaisseur des tuniques externes sèches	Zwiebel: Dicke der trockenen Außenschalen	Bulbo: espesor de las catáfilas externas		
thin	minces	dünn	delgadas	Ramses	3
medium	moyennes	mittel	medias	Morasur	5
thick	épaisses	dick	gruesas	Jolimont	7
25. Bulb: number of cloves (*)	Bulbe: nombre de caïeux	Zwiebel: Anzahl Zehen	Bulbo: número de dientes		
few	petit	gering	bajo	Mondor	3
medium	moyen	mittel	medio	Printanor	5
many	grand	groß	alto	Ramses	7
26. Bulb: distribution of cloves (* (+))	Bulbe: distribution des caïeux	Zwiebel: Verteilung der Zehen	Bulbo: distribución de los dientes		
radial	rayonnante	radial	radial	Rose de Lautrec, Sprint	1
non-radial	non rayonnante	nicht radial	non radial	Blanc de Beaumont, Messidrome, Rougeatre de Vendée	2

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
27. Bulb: external cloves (* (+)	Bulbe: caïeux externes	Zwiebel: externe Zehen	Bulbo: dientes exteriores		
absent	absents	fehlend	ausentes	Sprint, Sultop	1
present	présents	vorhanden	presentes	Blanc de Beaumont, Morasol	9
28. Clove: size (*	Caïeu: taille	Zehe: Größe	Diente: tamaño		
small	petite	klein	pequeño	Rose de Lautrec	3
medium	moyenne	mittel	medio	Printanor	5
large	grande	groß	grande	Germidour	7
29. Clove: color of scale (*	Caïeu: couleur de la tunique	Zehe: Schalenfarbe	Diente: color de la piel		
white	blanche	weiß	blanco	Ramses	1
cream	crème	cremefarben	crema	Messidrome	2
pink	rose	rosa	rosa	Printanor	3
purple	violette	purpur	violeta	Morasol, Sprint	4
brown	brune	braun	marrón	Corail	5
30. Clove: intensity of color of scale (*	Caïeu: intensité de la couleur de la tunique	Zehe: Intensität der Schalenfarbe	Diente: intensidad del color de la piel		
weak	faible	gering	débil	Printanor	3
medium	moyenne	mittel	media	Ibérose, Sultop	5
strong	forte	stark	fuerte	Morasol, Morasur, Moratop	7
31. Clove: anthocyanin stripes on scale (*	Caïeu: striures anthocyaniques de la tunique	Zehe: Anthocyanstreifen auf der Schale	Diente: estrías antociánicas en la piel		
absent	absentes	fehlend	ausentes	Ramses	1
present	présentes	vorhanden	presentes	Morasur	9
32. Clove: color of flesh (*	Caïeu: couleur de la chair	Zehe: Farbe des Fleisches	Diente: color de la pulpa		
white	blanche	weiß	blanco	Printanor	1
yellowish	jaunâtre	gelblich	amarillento	Germidour	2

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
33. Time of harvest (*) maturity	Époque de maturité de récolte	Zeitpunkt der Erntereife	Época de madurez para la cosecha		
very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Ramses	1
early	précoce	früh	temprana	Sprint	3
medium	moyenne	mittel	media	Germidour, Messidrome	5
late	tardive	spät	tardía	Printanor	7
very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Gayant	9
34. End of dormancy of (*) clove in bulb (+)	Levée de dormance des caïeux dans le bulbe	Ende der Keimruhe der Zehen in der Zwiebel	Final de la dormancia de los dientes en el bulbo		
very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Ramses	1
early	précoce	früh	temprana	Sprint	3
medium	moyenne	mittel	media	Rose de Lautrec	5
late	tardive	spät	tardía	Fructidor	7
very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Gayant	9

VIII. Explications du tableau des caractères

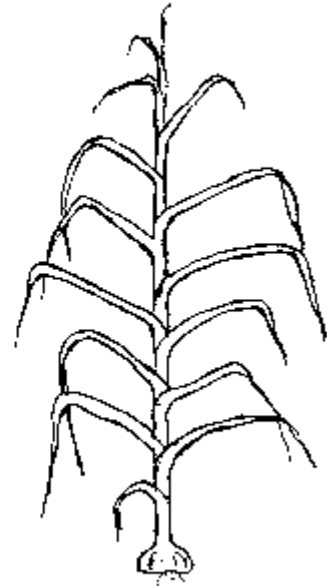
Add. 2 : Feuillage : port



1
dressé



2
dressé à demi-dressé

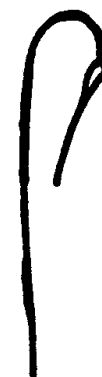


3
demi-dressé

Add. 11 : Tige florale : courbure

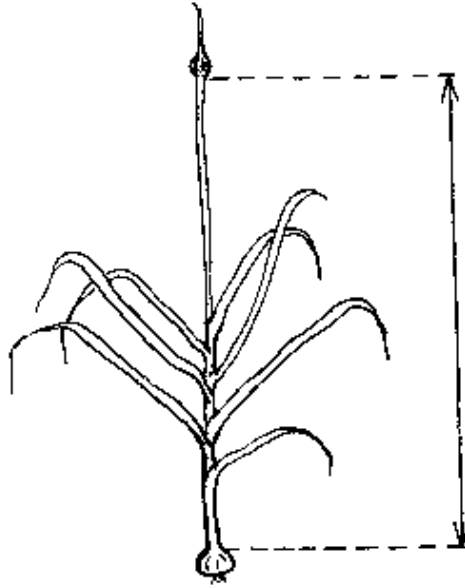


1
absente

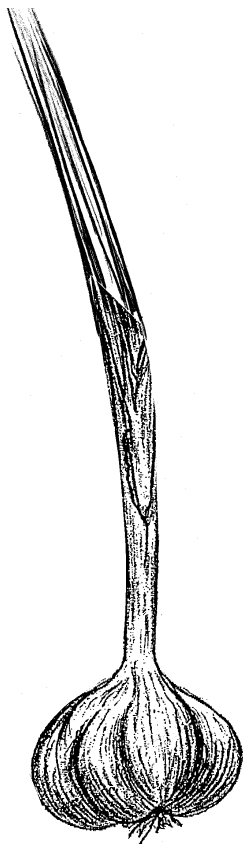


9
présente

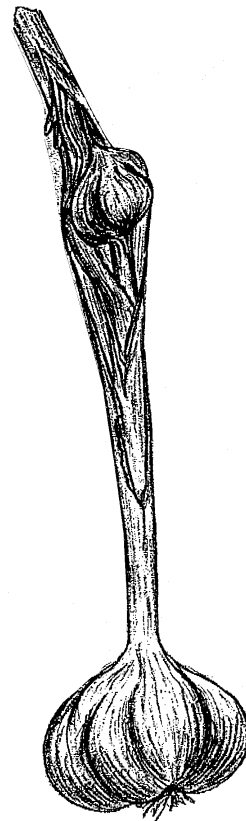
Add. 12 : Tige florale : longueur



Add. 13 : Tige florale : bulbilles

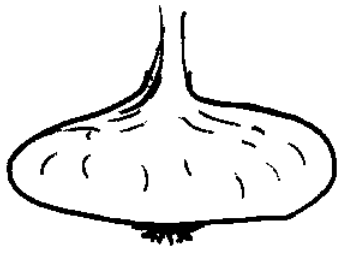


1
absentes

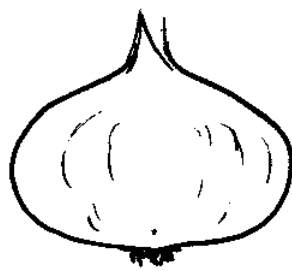


9
présentes

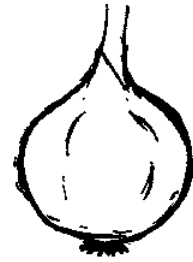
Add. 15 : Bulbe : forme en section longitudinale



1
elliptique étroite transverse



2
elliptique large transverse



3
arrondie

Add. 17 : Bulbe : position des caïeux à l'extrémité supérieure du bulbe



1
insérée



2
au même niveau



3
extérieure

Add. 19 : Bulbe : forme de la base



1
déprimée

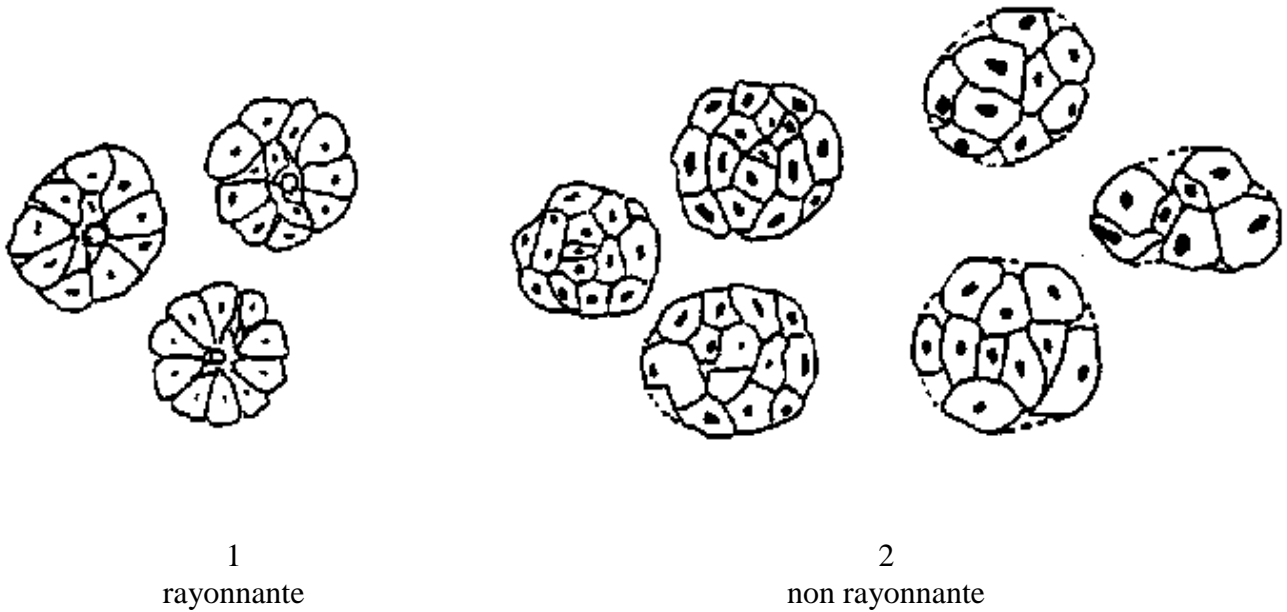


2
plate

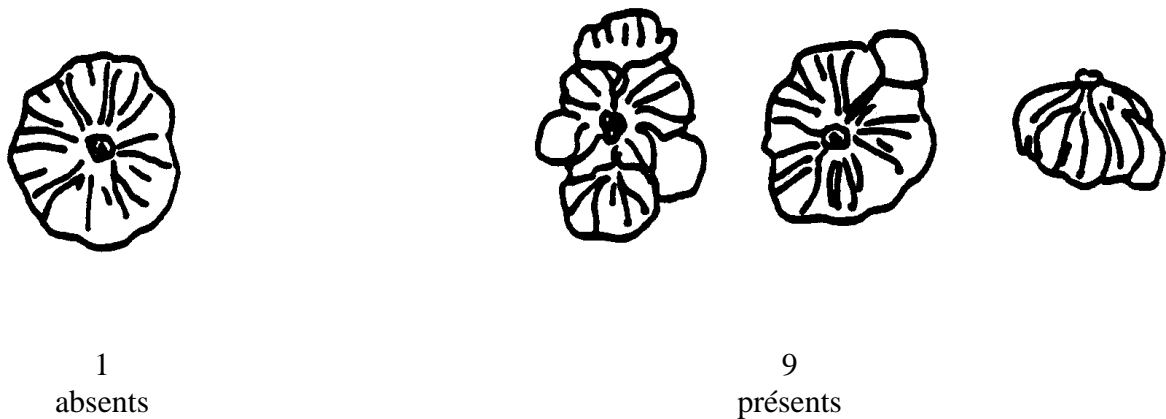


3
arrondie

Add. 26 : Bulbe : distribution des caïeux



Add. 27 : Bulbe : caïeux externes



Add. 34 : Levée de dormance des caïeux dans le bulbe

Après récolte, les bulbes sont stockés dans une chambre à une température optimale (entre 20° C et 25° C) sans être séparés en caïeux. La levée de dormance est estimée en observant le pourcentage de bulbes germés.

IX. Littérature

Brand, R., “L’Ail, une semence à part dans les Allium”, La Lettre des Ressources Génétiques Végétales, n° 9, octobre 1996, pp. 11-16.

Messiaen, C.M., “6 La variabilité chez l’Ail”, La Lettre des Ressources Génétiques Végétales, n° 9, octobre 1996, pp. 7-10.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p><i>Allium sativum</i> L. AIL</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Clone

- a) clone naturel
 - b) clone issu d'une culture in vitro []
 - c) clone issu de semis []
 - d) autres (veuillez préciser) []
-

4.2 Mode de reproduction ou de multiplication

4.2.1 Variété reproduite par voie sexuée

- a) lignée parentale []
 - b) allogame []
 - c) hybride []
 - parents à multiplication par voie sexuée []
 - une variété multipliée par voie végétative et une variété multipliée par voie sexuée []
 - deux parents à multiplication par voie végétative []
 - d) autre (veuillez préciser) []
-

4.2.2. Variété multipliée par voie végétative

- a) clone []
 - b) autres (veuillez préciser) []
-

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1 Feuillage : port (2)		
dressé	Jolimont	1[]
dressé à demi-dressé	Printanor	2[]
demi-dressé	Jardinor	3[]
5.2 Feuillage : couleur verte (3)		
claire		3[]
moyenne	Messidrome	5[]
foncée	Germidour	7[]
5.3 Pseudotige : tige florifère (10)		
absente	Germidour	1[]
présente	Rose de Lautrec	9[]
5.4 Bulbe : taille (14)		
petite	Fructidor	3[]
moyenne	Printanor	5[]
grande	Messidrome	7[]
5.5 Bulbe : forme en section longitudinale (15)		
elliptique étroite transverse	Sprint	1[]
elliptique large transverse	Germidour	2[]
arrondie	De Roumanie	3[]

Caractères	Exemples de variétés	Note
5.6 Bulbe : couleur de fond des tuniques externes sèches (21)		
blanche	Printanor, Ramses	1[]
blanc jaunâtre	Vigor Max, Vigor Supreme	2[]
blanc rougeâtre	Germidour	3[]
5.7 Bulbe : caïeux externes (27)		
absents	Sprint, Sultop	1[]
présents	Blanc de Beaumont, Morasol	9[]
5.8 Caïeu : taille (28)		
petite	Rose de Lautrec	3[]
moyenne	Printanor	5[]
grande	Germidour	7[]
5.9 Caïeu : couleur de la tunique (29)		
blanche	Ramses	1[]
crème	Messidrome	2[]
rose	Printanor	3[]
violette	Morasol, Sprint	4[]
brune	Corail	5[]
5.10 Caïeu : couleur de la chair (32)		
blanche	Printanor	1[]
jaunâtre	Germidour	2[]

Caractères		Exemples de variétés	Note
5.11 Époque de maturité de récolte (33)			
	très précoce	Ramses	1[]
	précoce	Sprint	3[]
	moyenne	Germidour, Messidrome	5[]
	tardive	Printanor	7[]
	très tardive	Gayant	9[]
5.12 Levée de dormance des caïeux dans le bulbe (34)			
	très précoce	Ramses	1[]
	précoce	Sprint	3[]
	moyenne	Rose de Lautrec	5[]
	tardive	Fructidor	7[]
	très tardive	Gayant	9[]
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés			
Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
<p>^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.</p>			

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Type

Jours longs Automne []
Jours courts Printemps []

7.4 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.